Séance du Conseil du 22 décembre 2025

Présents : M JM Delchambre, Bourgmestre-Président
MM M. Laruelle, E. Cartuyvels, Mme M. Derenne, Échevins
Mme L. Marneffe, Présidente du CPAS, Conseillère
Mme B. Fraipont, M P. Decelle, MM F. Thonon, F. Lepicard, Mlle E. Régimont, Mme C. Bailly, M L. Louis, Mme V. Klassen, M L. Fryns, Mme N. Buddeker-Coëme, Conseillers
Mme F. Laaouej, Directrice générale ff
MM. P. Garnier, A-M. Tassignon, G. Humblet, L. Sarton, J-M. Rigot, A. Heer, C. Van Kerrebroeck, ~~M. Wery~~, Conseillers et Mme Leroy, Directrice générale

Le Conseil,

SÉANCE PUBLIQUE

1. Rapport sur les Synergies entre la Commune et le CPAS

Vu la Nouvelle Loi communale ;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu la Loi organique des CPAS, notamment son article 26bis §5 et §6 ;
Vu le Décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans la loi organique du 08 juillet 1976 des centres publics d'action sociale ;
Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 28 mars 2019 fixant le canevas et le processus à suivre pour la fixation dudit rapport de synergies ;
Vu le rapport dressé par les Directeurs généraux communal et du CPAS, présenté en Comité de Concertation Commune/CPAS du 1er décembre 2025 ;
Vu la présentation du rapport des synergies Commune / CPAS lors de la séance conjointe des Conseils communal et de l'Action sociale de ce 22 décembre 2025 ;

PRENNENT CONNAISSANCE :

Article 1 : Du rapport relatif aux synergies et économies d'échelle établi par le Comité de Concertation Commune/ CPAS 2025, ci-annexé et susvisé ;
Article 2 : La présente décision sera notifiée au CPAS de Faimes.

Par le Conseil,

La Directrice générale ff, Le Bourgmestre,

Mme Laaouej Fatima M Delchambre Jean-Marc